

Mission développement durable

DE SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

68488304

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/07/2013

Réception Préfet : 03/07/2013

Publication RAAD : 03/07/2013

POUR UN TERRITOIRE DURABLE LA SEINE-ET-MARNE AGIT

Elaboration de la stratégie départementale de développement durable Agenda 21 2014-2021

BILAN DE L'AGENDA 21 2010-2012 DU DEPARTEMENT

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Avril 2013

SOMMAIRE

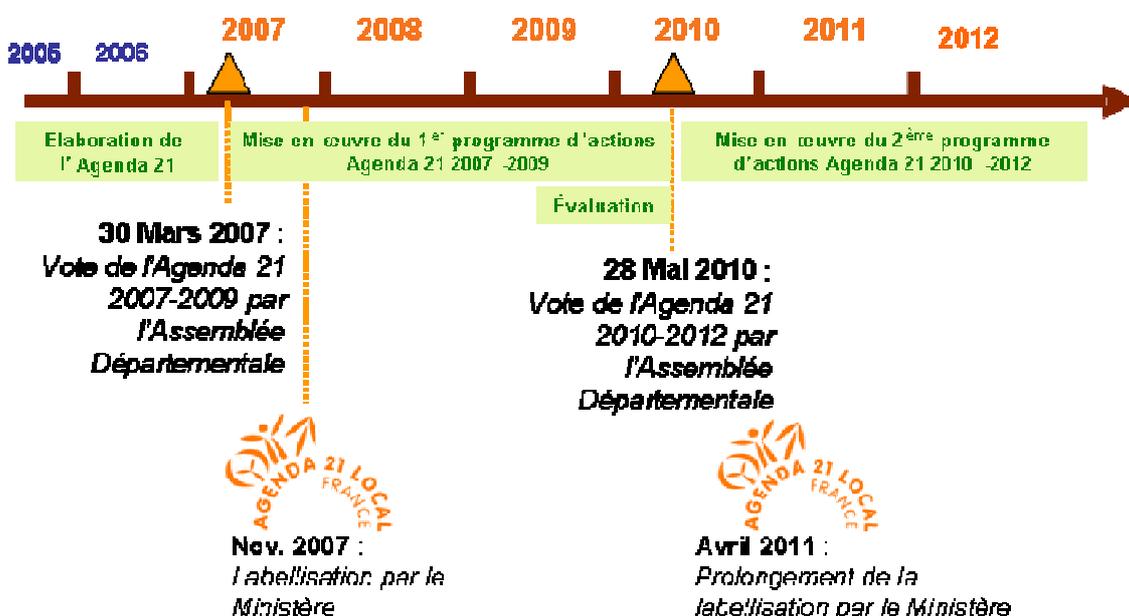
1. Eléments de contexte.....	3
2. Bilan des 9 projets de l'Agenda 21 départemental	4
2.1- Plan Climat Energie Départementale (PCED)	4
2.2 Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)	9
2.3. Plan Départemental de l'eau	10
2.4 Projet éducatif départemental	13
2.5. Plan d'Action Handicap	16
2.6. Plan départemental de Démographie Médicale.....	18
2.7. Projet Economie Sociale et Environnementale.....	21
ANNEXE.....	23

1. Eléments de contexte

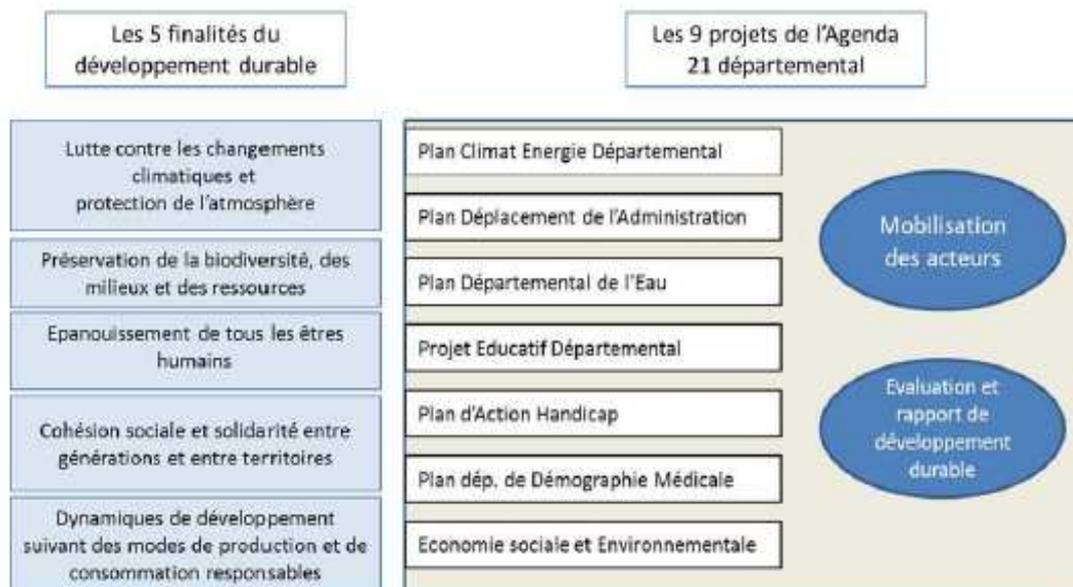
La politique de développement durable au Conseil Général de Seine et Marne a été **initiée dès 2005** avec le **lancement de la démarche d'Agenda 21**.

Cette démarche s'est formalisée le **30 mars 2007** lors de l'**adoption du premier programme d'actions** Agenda 21 (2007-2009). Ce premier programme a permis de renforcer l'éco-responsabilité du Département en agissant, dans un souci d'exemplarité, sur le fonctionnement de la collectivité (clause d'insertion dans les marchés de travaux, mise en place d'une démarche HQE pour toute nouvelle construction de bâtiment, etc.), mais il a également permis d'agir sur les politiques départementales (démarche Plan Climat Energie, éco-conditionnalité des aides, Atlas de la biodiversité, etc.). Suite à un processus d'évaluation du 1er programme mené en partenariat avec Comité 21 (cf. Annexe), l'Assemblée départementale a adopté son **deuxième programme d'action** Agenda 21 (2010-2012) le **28 mai 2010**.

*



Le 2^{ème} programme d'actions de l'Agenda 21 départemental s'articule autour de **7 projets «phares» répondant aux 5 finalités du Développement durable**, ainsi que **2 projets transversaux** permettant de mettre en œuvre 2 principes clés de toute démarche de développement durable : l'évaluation (dans un objectif d'amélioration continue) et la concertation avec les acteurs du territoire. Ces deux projets ont un objectif commun : faire en sorte que les principes du développement durable irriguent l'ensemble des politiques et projets de développement territorial mis en œuvre sur le département.

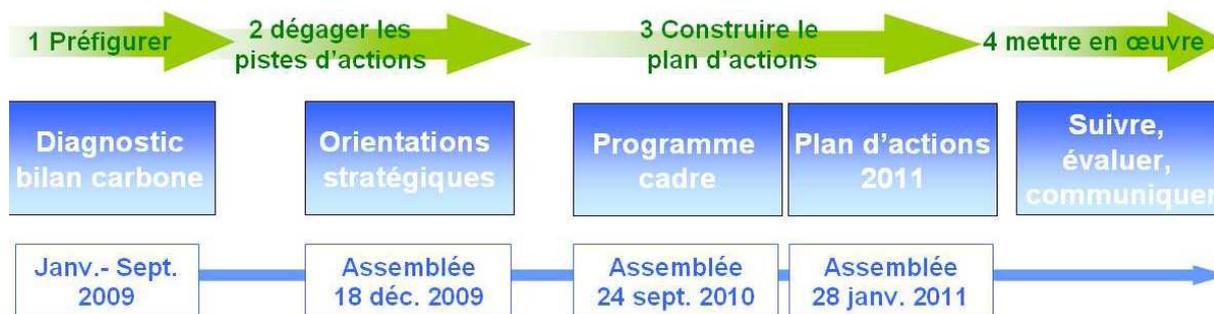


2. Bilan des 9 projets de l'Agenda 21 départemental

2.1- Plan Climat Energie Départementale (PCED)

La démarche du PCED

La mise en œuvre du projet de Plan Climat Energie Départemental s'est traduite par plusieurs grandes étapes :



Suite au bilan carbone réalisé en 2009, **l'Assemblée a adopté le 18 Décembre 2009 des orientations stratégiques, et un programme cadre le 24 septembre 2010.**

7 orientations stratégiques ont été définies:

- un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'énergies renouvelables ;
- des déplacements optimisés, voire réduits, et plus propres ;
- une commande publique raisonnée aux impacts carbone réduits ;
- inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles ;
- promouvoir l'efficacité carbone / énergie par les services rendus et les politiques publiques ;
- préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique ;
- des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources;
- mobiliser les acteurs du territoire et les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Ces orientations ont fait l'objet de **programmes d'actions annuels**. Le **1er programme**, décliné en **123 opérations**, a été adopté le **28 janvier 2011**. Le second a été adopté le 23 mars 2012.

Concernant la contribution à la démarche, **l'ensemble des services départementaux est engagé dans ce premier plan : une dizaine de directions réalisent plus de 90% des actions recensées.**

Malgré l'orientation institutionnelle du plan d'actions, des partenaires sont d'ores et déjà associés : Seine-et-Marne Environnement, PACT Seine-et-Marne, O.P.H de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Développement, le Comité d'œuvres Sociales etc.

Bilan des 7 orientations stratégiques du PCED

- **Orientation 1 : Un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'énergies renouvelables**

La consommation énergétique dans les collèges et bâtiments administratifs représente 16% du bilan carbone du Département mais 89 % des émissions directes de GES (1er périmètre obligatoire visé par le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011).

Les actions phares réalisées sur le patrimoine bâti sont notamment **la création d'une cellule fluides** (outil opérationnel d'aide à la maîtrise de l'énergie et à la priorisation des travaux d'amélioration) et **une étude d'opportunité visant à développer les premiers Contrats de Performance Energétique sur le patrimoine.**

Plusieurs indicateurs évaluent les politiques départementales mises en œuvre dans le cadre de cette orientation stratégique :

Indicateur	2010	2011	2012
Part des actions du PCE liées au patrimoine bâti engagées ou réalisées	<i>Sans objet</i>	71% 3 actions reportées (sur 25 actions)	<i>Etat des lieux en 2013</i>
Nombre de collèges réhabilités livrés	<i>Sans objet</i>	3	0
Part des actions du PCE liées au patrimoine routier engagées ou réalisées	<i>Sans objet</i>	67% 1 action reportée (sur 8 actions)	<i>Etat des lieux en 2013</i>
Tonnes d'enrobés basse température utilisés**	2000	4 000 (soit 8% du tonnage total de bétons bitumineux)	3000

*Les travaux de performance énergétique correspondent à des travaux de remplacement des menuiseries extérieures, de chauffage (réseaux, régulation, chaufferie...), d'isolation (façades, toitures...) En 2011, des investissements lourds ont été réalisés dans le remplacement des menuiseries extérieures de 3 collèges (Collège Jacques Prévert à Rebais, collèges les Maillettes à Moissy-Cramayel, collège JJ Rousseau à Othis)

** Le renouvellement des marchés à bons de commande de matériaux hydrocarbonés (entrée en vigueur prévue pour l'automne 2013) devrait permettre de faire progresser ce tonnage.

Renforcements à envisager sur cet axe :

- **Le renforcement des moyens financiers** pour l'amélioration de l'efficacité énergétique (augmentation du rythme des réhabilitations énergétiques, programmation renforcée...); Pour mémoire, le schéma régional climat air énergie, préconise un rythme de réhabilitation de 4% des surfaces annuellement. Actuellement ce taux est inférieur à 1% pour le patrimoine des collèges et de l'institution. Le PCED dans sa 1ère version préconisait d'atteindre 2,5 % à l'horizon 2020.
- **Le lancement d'un plan d'intégration des énergies renouvelables sur le bâti existant ;**
- **Une approche proactive par rapport à l'environnement patrimonial** en vue d'identifier les opportunités (projets réseaux chaleurs, filières biomasse...) et d'anticiper les partenariats (impliquant une approche programmatique des interventions). C'est un enjeu dans la cadre de l'approche territoriale et partenariale de soutiens aux projets en cours d'élaboration : le département doit être exemplaire dans son ouverture aux partenariats. Cela nécessite probablement une montée en compétence interne sur les montages juridiques, techniques et financiers qu'impliqueront ces partenariats.

- **Orientation 2 : Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus « propres »**

Cf. chapitre sur le **Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)**

- **Orientation 3 : Une consommation raisonnée et une commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits**

Ce poste d'émissions inclut les moyens généraux et les consommations des agents du Conseil général (10% du bilan carbone) et la restauration des agents et collégiens (27% du bilan carbone).

Les actions phares réalisées en matière de consommation raisonnée et commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits sont notamment **l'achat de papier certifié PEFC, c'est-à-dire issu de forêts gérés durablement** (90% des volumes), la réalisation d'**un guide achat intégrant des fiches achats écoresponsables** et la **dématérialisation** de certaines procédures.

Indicateur	2010	2011	2012
Part des actions du PCE liées aux consommations et à la commande publique engagées ou réalisées	<i>Sans objet</i>	60% (4 actions reportées, sur 15 actions)	<i>Etat des lieux en 2013</i>

Renforcements à envisager sur cet axe :

- **renforcer les travaux engagés, inciter et mieux accompagner les directions « émettrices »** pour développer et généraliser les clauses de marché plus vertueuses ;
- **favoriser les actions et pratiques de sobriété** en formalisant des retours sur les efforts produits (rétroactions positives).

- **Orientation 4 : Inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles**

Les actions phares réalisées sur cet axe sont notamment **la création d'un espace Eco-réflexes** sur l'intranet, l'organisation de **permanences Info Energie** à destination des agents et de **formations** à la vulnérabilité au changement climatique et à l'éco-conditionnalité des aides.

Indicateur	2010	2011	2012
Part des actions du PCE liées à cet axe engagées ou réalisées	<i>Sans objet</i>	74% (2 actions reportées sur 14)	<i>Etat des lieux en 2013</i>

Renforcements à envisager sur cet axe :

L'enjeu de réappropriation individuelle des enjeux et de l'évolution des pratiques et des comportements professionnels est majeur. Cette acculturation ne peut être efficace que si l'évolution des comportements et actes individuels s'inscrit dans le quotidien de l'administration.

Ce renforcement de la culture commune sur le développement durable implique de :

- **Définir un programme d'accompagnement complet** dans le cadre de la révision de la démarche Agenda 21 en fixant des objectifs précis et observables ;
- **Soutenir, renforcer, développer le réseau d'acteurs dans les différents strates de l'organisation** : les agents, managers, encadrements intermédiaires et supérieurs, élus sur la base de moyens et outils adaptés en terme d'animation ;
- **Mieux intégrer les enjeux dans l'offre de formation**, notamment en intégrant dans certaines formations stratégiques (conduite de projet, évaluation...) des approches s'appuyant sur les composantes du développement durable (et climat énergie).

- **Orientation 5 : Promouvoir l'efficacité carbone / énergie par les services rendus et les politiques publiques**

Les émissions liées à ces politiques publiques représenteraient quasi 24 000 teq CO2 soit plus de 13% du bilan carbone de l'institution.

Parmi les actions réalisées sur cet axe :

- le Département a créé un fonds complémentaire aux aides de l'ANAH pour des travaux dédiés à la maîtrise énergétique : l'Aide de Solidarité Ecologique ;
- le renforcement de certaines lignes du Seine-et-Marne Express et la mise en service du T-Zen 1 Sénart-Corbeil
- le développement du site covoiturage77.fr

Indicateur	2010	2011	2012
Part des actions du PCE liées à cet axe engagées ou réalisées	<i>Sans objet</i>	64% (sur 27 actions)	Etat des lieux en 2013
Part des aides à l'investissement éco-conditionnées	35%	46%	50%
Nombre de personnes inscrites sur le site covoiturage77.fr	-	1318 (décembre 2011)	1829 (avril 2013)

Renforcements à envisager sur cet axe :

L'approche d'amélioration envisagée doit être plus globale et ne pas se limiter au seul critère de l'efficacité énergétique et de la lutte contre le changement climatique. L'approche consistant à produire des services et politiques plus vertueuses s'inscrit dans **une approche méthodologique de conception durable et soutenable répondant aux 5 finalités du développement durable. Une méthode d'accompagnement doit être conçue** en s'appuyant sur des outils et du conseil.

- **Orientation 6 : Préserver les Seine-et-Marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources**

L'objectif de cet axe est de déterminer les évolutions majeures à moyen et long terme qui impacteront le territoire et de les anticiper par une politique de réduction des vulnérabilités et d'adaptation.

La **lutte contre la précarité énergétique** est inscrite au cœur de l'action sociale et de solidarité du Département. La progression de la vulnérabilité énergétique des ménages et de la précarité (ménages à faibles revenus) compte tenu d'un contexte économique dégradé et les projections d'évolution des coûts de l'énergie nécessitent d'anticiper et de définir une stratégie globale et pérenne et de décliner des outils opérationnels adaptés.

Le domaine de l'adaptation au changement climatique et de la **réduction des vulnérabilités** du territoire, pourtant essentiel dans une démarche PCE, fait l'objet de très peu de travaux. **Le Département a réalisé l'un des premiers travaux d'étude dans ce domaine, et a diffusé, début 2013, un guide pour sensibiliser les acteurs locaux.**

Indicateurs d'évaluation :

Indicateur	2010	2011	2012
Part des actions du PCE liées à cet axe engagées ou réalisées	<i>Sans objet</i>	82% (sur 11 actions)	Etat des lieux en 2013
Nombre de ménages ayant bénéficié du Fonds de Solidarité Logement (volet énergie)		5129 (pour un montant de 1.1 millions d'euros)	
Taux de formation des travailleurs sociaux du service social départemental formés à la précarité énergétique	10%	18%	1663 (septembre 2012)
Nombre de visites conseils à domicile réalisées par le PACT 77	13	29	

Renforcements à envisager sur cet axe :

Plusieurs actions de cet axe méritent d'être renforcées :

- **Sur le volet de la précarité énergétique, les acteurs du social sont insuffisamment investis sur les enjeux énergétiques.** Les actions curatives n'étant plus suffisantes, il convient d'orienter et de soutenir les travaux dans l'innovation sociale et les outils d'adaptation des comportements énergétiques. Des travaux en cours avec des chercheurs, avec les acteurs du conseil en énergie, montrent que l'approche du coaching en énergie (et plus globalement sur la relation à la consommation) devient indispensable et l'offre doit être structurée sur le territoire. Elle est indissociable des projets d'amélioration de l'habitat et d'efficacité énergétique ;

- La question de **l'adaptation au changement climatique, est aujourd'hui à intégrer davantage dans les politiques publiques.** Elle s'inscrit clairement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme et les politiques environnementales (préservation des milieux ...). Des travaux spécifiques doivent être engagés avec les acteurs. Tous les travaux engagés par le Département sur les thèmes de la planification en matière d'aménagement et d'urbanisme doivent intégrer cet enjeu aux multiples dimensions techniques, sanitaires et environnementales (retrait-gonflement des argiles sur le bâti et infrastructures, lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain, bioclimatisme, Approche Environnementale de l'Urbanisme, gestion des milieux naturels et espaces verts urbains, gestion de l'eau...) Les différents travaux engagés en lien avec le Projet de Territoire constituent des opportunités pour développer et promouvoir des stratégies d'anticipation, par exemple dans le chantier 5 du projet de territoire (référentiel d'aménagement durable).

- **Orientation 7 : Mobiliser les acteurs du territoire et les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique**

Cette phase de mobilisation territoriale et de concertation des acteurs doit aboutir à l'élaboration du volet territorial du plan climat.

En 2010, 44 acteurs territoriaux ont été interviewés sur leur mobilisation sur les enjeux climatiques et énergétiques. En 2011 et 2012, des ateliers techniques ont été organisés avec les acteurs du territoire, et ont permis d'aboutir le 7 décembre 2012 au **lancement du club climat énergie**.

Renforcements à envisager sur cet axe :

Deux éléments permettront d'infléchir les approches territoriales (politiques) aux enjeux climat-énergie :

- la mise en œuvre **du club climat énergie** : les premières réunions du Club vont débuter en 2013. Il s'agit dans un premier temps de définir collectivement des orientations communes et des feuilles de routes en s'appuyant sur les réseaux existants et des chefs de file du territoire. La connexion avec les travaux du Projet de territoire, tel que souhaité par le Conseil participatif, saisi en juillet 2012, constitue un élément déterminant pour la réussite de la démarche.
- les **programmes de transition territoriale énergie-climat**, intégrés à l'élaboration des futurs contrats territoriaux. En réunissant des partenaires (Etat, Région, ADEME...) à travers une convention de partenariat, l'objectif sera de renforcer l'initiative départementale visant à faire émerger et soutenir les projets locaux sur les territoires non couverts par un plan climat (80% de la Seine-et-Marne).

2.2 Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)

La démarche du PDA

Le Plan de Déplacements de l'Administration est une **démarche générale d'analyse et d'optimisation des déplacements générés par l'administration dans le cadre de son activité**. Il a pour objectif de réduire les impacts environnementaux (émission de gaz à effet de serre), sociaux (stress, risques routiers) et économiques (coûts pour l'agent et pour l'administration) liés à l'utilisation de la voiture individuelle comme principal mode de déplacement, et favoriser des moyens de transports alternatifs.

Le PDA propose un **plan d'actions regroupé autour de 3 axes principaux** :

- **favoriser l'usage des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle** (soutien et développement du réseau de transport en commun, vélos de services, fiches accessibilité des sites du Département) ;
- **rationaliser les déplacements** et particulièrement ceux réalisés en voiture (covoiturage, gestion du parc automobile, développement de la visio-conférence, du télétravail, des formations en e-learning, etc.) ;
- **développer les actions de sensibilisation** auprès des agents (prévention du risque routier, sensibilisation à la conduite apaisée et à l'impact carbone des déplacements).

Les actions du Plan de Déplacements de l'Administration constituent en grande partie l'axe 2 du Plan Climat Energie (« Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus propres »).

Bilan de la démarche PDA

Le poste des émissions liées aux déplacements des agents et des usagers représente 19% du bilan carbone dont 7% pour les déplacements des agents (professionnels et domicile travail).

Les actions phares réalisées en 2011 sur les déplacements sont notamment la délocalisation de formations sur des sites en dehors de Melun permettant de réduire les déplacements, la réduction du parc automobile, le développement des téléprocédures et l'incitation des prestataires du Conseil général à réduire leurs déplacements.

Indicateurs d'évaluation :

Indicateur	2010	2011	2012
Taux de réalisation des actions liées à cet axe du Plan Climat Energie (programme d'actions 2011)	<i>Sans objet</i>	70% (3 actions reportées, sur 18 actions)	Etat des lieux en 2013
Nombre de formations délocalisées		187	
Nombre de télétravailleurs réguliers parmi les agents			45
Nombre de km parcourus en voiture évités grâce à la mise en place du télétravail		5 500 km	
Nombre de véhicules dans le parc départemental	543	537	529
Part des véhicules de catégorie 4 (partagés) gérés par la Direction des Moyens Généraux (hors CIO et collègues)	38%	43%	45%
Litres de carburant consommés		1.3 millions (1.1 millions de gazole, 162 000 litres d'essence, 63 000 litres de GPL)	

Renforcements à envisager pour la mise en œuvre du PDA :

Pour poursuivre l'action menée, il semble nécessaire de :

- renforcer l'animation du PDA ;
- élargir le PDA départemental à d'autres acteurs et partenaires ;
- renforcer les dispositifs efficaces tels que le télétravail, la réduction de la flotte de véhicule et sa modernisation par une diminution des gammes ;
- expérimenter les véhicules électriques pour les déplacements urbains ;
- favoriser les outils de communication réduisant la mobilité (fiches d'accessibilité).

La sensibilisation et la mise à disposition d'outils pour le développement des clauses environnementales dans les procédures d'achat et de marché constitueront des leviers pour réduire les émissions indirectes liées aux activités du Département.

2.3. Plan Départemental de l'eau

La démarche du PDE

Le PDE 2006-2011

Le PDE 2006-2011 est un **document stratégique élaboré conjointement avec l'Etat, le Conseil régional, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Chambre d'Agriculture et l'Union des Maires de Seine- et- Marne**. Les signataires s'engagent dans les domaines qui les concernent à coordonner

leurs actions et intensifier les moyens dans la mise en œuvre des objectifs définis sur une durée de 5 ans.

Adopté en 2006, le Plan départemental de l'Eau devait répondre à **3 grands objectifs** :

- améliorer l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais ;
- restaurer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- développer l'information des habitants.

Les principales actions du Conseil général dans le cadre du PDE ont porté sur les domaines suivants :

- **préservation et mise en valeur des cours d'eau et milieux humides** (aide aux collectivités pour entreprendre des opérations d'entretien régulier, d'aménagement / remise en état et de renaturation / amélioration sur les cours d'eau, à la fois par des subventions et par des actions d'animation et d'assistance technique) ;
- **prévention des pollutions, accidentelles et diffuses** : délimitation de périmètres de protection des captages (DUP), délimitation d'Aires d'alimentation des captages (AAC), incitation des acteurs à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- **incitation des agriculteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement et à l'agriculture biologique** ;
- **traitement des pollutions liées à l'assainissement des collectivités** (dans le cadre du Schéma départemental d'Assainissement) ;
- **limitation des pollutions par ruissellement des eaux pluviales** : mobilisation des collectivités sur l'intégration de la problématique des eaux pluviales dans leur PLU.
- **accès à l'eau potable** : mise en place des préconisations du Schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable, mobilisation des acteurs sur les économies d'eau, sensibilisation des collectivités sur le rendement de leur réseau d'eau.

Le 2^e PDE 2012-2016

Le **Plan départemental de l'Eau 2012-2016** a été adopté par l'Assemblée départementale le 27 janvier 2012. Il permettra de poursuivre l'action engagée à travers le 1^{er} PDE, et orienter la stratégie vers de **nouvelles actions** : les économies d'eau et la gestion optimale des eaux pluviales, le renforcement des actions pour la prévention des pollutions diffuses et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques en intégrant un nouveau volet dédié à la biodiversité – trame verte et bleue.

Il décline **4 orientations** :

- sécuriser l'alimentation en eau potable (distribuer une eau de qualité et exploiter la ressource de façon économe) ;
- reconquérir la qualité des ressources en eau ;
- améliorer le patrimoine naturel en lien avec les milieux aquatiques ;
- fédérer les acteurs autour de la politique de l'eau.

Bilan de la démarche PDE

Un bilan complet de la démarche PDE sur les années 2006-2011 a été réalisé et est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cg77.fr/library/bilan-PDE-2007-2011>

Quelques éléments issus de ce bilan :

Sur l'alimentation en eau potable, les résultats obtenus sont très satisfaisants :

- 100 % des collectivités concernées par des problèmes de non-conformité sont au minimum en phase de réflexion et les solutions techniques sont globalement désormais bien appréhendées,
- 108 000 habitants ont retrouvé une eau de bonne qualité à leur robinet,
- 37 000 habitants qui subissaient des restrictions d'usage du fait de dépassements importants sur certains paramètres (pesticides, nitrates, sélénium et fluor) ne sont plus concernés par ce problème.

Sur la reconquête de la qualité de l'eau : dès 2009, plus aucun produit phytosanitaire n'était utilisé sur les 4 500 km de la voirie départementale. Quant aux 314 km de voirie nationale, l'utilisation a été arrêtée en 2011 sur l'ensemble des 3 centres opérationnels. De nombreuses communes se sont également engagées dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et 37 d'entre elles sont passées au « zéro phyto ». Depuis la signature du PDE, ce sont près de 7 tonnes de pesticides rejetées en moins dans le milieu naturel par les collectivités.

Indicateurs d'évaluation :

Indicateurs	2009	2011
% des masses d'eau superficielles du département ayant atteint un bon état physico-chimique	27	28
Prévenir les pollutions locales et diffuses		
% des captages couverts par un périmètre de protection des captages pour éviter les pollutions accidentelles	31	35.9
Parmi les 13 captages du département identifiés comme « prioritaires » au titre du Grenelle de l'Environnement...	<i>Sans objet</i>	L'aire d'alimentation a été délimitée pour 12 des 13 captages, et un programme d'actions a été défini pour 1 captage.
% des communes engagées (à minima diagnostiquées) dans la démarche de diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires	46	75 * en 2012
Traiter les pollutions liées à l'assainissement des collectivités		
% de collectivités prioritaires ayant mis aux normes leur système d'assainissement	2	32
Garantir l'approvisionnement des communes en eau potable		
Nombre d'habitants dont l'alimentation en eau ne répond pas aux normes sanitaires	141 429	126 356 fin 2011
Mobiliser les acteurs sur les économies d'eau		
Nombre de communes engagées dans une démarche d'amélioration de la performance de leurs réseaux (réalisation d'un diagnostic de réseau ou investissement dans des équipements permettant de réduire les fuites)	13	21 en 2011

* Fin 2011, 414 communes ont été informées, 367 diagnostiquées, 299 sensibilisées ou formées et 255 ont été suivies dans leur démarche de réduction des produits phytosanitaires. Les volumes de produits phytosanitaires utilisés annuellement diminuent nettement entre l'étape de diagnostic et celle du suivi, 72% des volumes ont été supprimés. Cela représente une économie de 2465 kg de matières actives sur l'ensemble du département pour l'année 2011. Depuis la signature du Plan Départemental de l'Eau c'est ainsi près de 7 tonnes qui n'ont pas rejoint le milieu naturel.

Bilan du PDE 2006-2011 sur le volet exemplarité du Département

Depuis 2009, après une période de plus de 5 ans de réduction régulière des volumes utilisés, le Conseil général est passé au **«zéro phyto» pour l'entretien de l'ensemble du réseau routier départemental**.

En 2012, a été lancé l'assistance pour l'« élaboration et la mise en œuvre d'une démarche visant à supprimer les **produits nocifs** pour les environnements aquatiques, l'homme, les animaux ou l'environnement dans les actions d'entretien, maintenance et construction sur le patrimoine bâti du Département de Seine-et-Marne ».

De plus, le Conseil général a introduit une **clause dans l'ensemble des marchés liés à l'entretien des bâtiments départementaux sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**. Les espaces verts de 4 sites départementaux sont entretenus en **gestion différenciée** de façon à préserver la biodiversité (l'Hôtel du Département, le château de Blandy-les-Tours, le site de la Direction des Archives du Patrimoine et des Musées Départementaux et la Direction de l'Eau et de l'Environnement).

Renforcements à envisager

L'extension progressive de la gestion différenciée sur d'autres sites (avec en priorité les MDS de Sénart et Vaux le Pénil) constitue la principale action à mener en terme d'exemplarité du Département vis à vis des enjeux soulevés dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau.

2.4 Projet éducatif départemental

La démarche du Projet éducatif départemental

En 2007 et 2008 a été engagée une **démarche de concertation** entre les représentants de la communauté éducative, les partenaires concernés, près de 400 adultes et une vingtaine d'élèves délégués afin de réfléchir sur les contours du collège de demain. Cette concertation a aboutie à l'élaboration du Projet Educatif Départemental (2009-2014), qui se structure autour de **5 orientations**:

- favoriser la réussite scolaire, personnelle et professionnelle des enfants ;
- concourir au bien-être, à la sante et à la sécurité des élèves ;
- développer le vivre-ensemble et la citoyenneté au collège ;
- des collèges ouverts et fonctionnels, bien insérés dans leur environnement ;
- favoriser de nouvelles coopérations au sein de et avec la communauté éducative.

A mi-parcours, et dans un souci d'efficacité, de lisibilité et transversalité, compte tenu d'un contexte financier contraint, il a été décidé de recentrer le projet sur quatre axes prioritaires :

- **Axe 1, mettre en œuvre le plan « Collège numérique 77 »** : Le Plan collège Numérique 77 s'étend sur la période 2011-2016 et prévoit le raccordement de tous les collèges publics au Très Haut Débit (sem@for77), le câblage des collèges, leur équipement informatique à raison d'un ordinateur et d'un Vidéoprojecteur Interactif (intégrant un TNI) dans chaque salle de classe et l'accompagnement et la maintenance des collèges, la généralisation de l'open ENT (le même ENT que celui installé dans les lycées de la Région pour une cohérence et une simplicité pour les parents et dans un souci de mutualisation pour la formation des professeurs).

- **Axe 2 - construire les collèges du 21ème siècle** : La construction de nouveaux collèges et l'entretien de l'ensemble du parc nécessite une réflexion approfondie et continue sur l'évolution du cahier des charges de construction des collèges et sur l'adaptation du parc des collèges aux évolutions démographiques et a ses modalités de maintenance.

- **Axe 3 - accompagner la réussite éducative** : cette thématique de la réussite éducative englobe à la fois les politiques départementales en matière de sports, d'action culturelle et éducative (orientation, soutien aux projets, actions éducatives au sens large incluant les initiatives de différentes directions envers les collèges).

- **Axe 4 - proposer une restauration scolaire de qualité** : initier une réflexion approfondie sur les modes de fabrication et d'approvisionnement privilégiant des produits de qualité et si possible de proximité, sur une gestion optimisée du personnel, intégrant un important volet formation, et sur une vision claire des coûts alimentaires et rationnaires.

Afin d'enrichir sa réflexion sur l'évolution de l'action éducative et des collèges, le Département a organisé en décembre 2011 les **Assises de la Réussite des Collégiens**, qui ont permis un temps d'échange et de dialogue réunissant l'ensemble des acteurs : élèves, parents d'élève, Education Nationale, responsables associatifs, représentants syndicaux, élus...Elles ont permis de mettre en lumière les préoccupations des élèves des collèges seine-et-marnais, tant dans les domaines qui relèvent de la compétence du Département que celle de l'État. Cette démarche et ces constats ont conduit à l'élaboration d'un **Manifeste pour le droit à la réussite des élèves seine-et-marnais**, destiné à interpeller le gouvernement précédent sur la dégradation de ces conditions d'études.

Bilan du Projet éducatif départemental

Axe 1 : mettre en œuvre le plan « Collège numérique 77 »

Tous les ans, le Département propose une dotation en équipement pour chaque collège permettant le renouvellement d'équipements obsolètes ou de nouveaux équipements en fonction des projets d'usage. Depuis 2012 une solution de récupération et de recyclage des ordinateurs « en fin de vie » a été mise en place et a permis de récupérer 50 tonnes.

Indicateur	2010	2011	2012
Taux de collèges raccordés au très haut débit	NC	94	99
Nombre de collèges équipés d'un Espace Numérique de Travail (ENT)	NC	13	25

Axe 2 : construire les collèges du XXIème siècle

Le cahier des charges de construction des nouveaux collèges a été entièrement revisité dans le cadre d'une concertation auprès de représentants des équipes administratives et pédagogiques de collèges, des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et de personnels, d'élèves... Par ailleurs en interne, une étude a été menée sur l'évolution des modes constructifs et sur l'adaptation et la maintenance du parc existant dans le respect des normes HQE, BBC... Enfin, une cellule spécifique de gestion des Fluides a été mise en place.

En matière de qualité de vie au collège, outre la prise en compte du besoin de lieux de sociabilité dans les programmes futurs de construction, il a été intégré les questions d'ergonomie du mobilier scolaire dans les cahiers des charges des marchés publics, tant du point de vue de l'utilisation par les élèves que par les personnels chargés de l'entretien.

Axe 3 : accompagner la réussite éducative

A l'issue des Assises de la Réussite des collégiens, le Département poursuit et renforce les actions déjà développées dans le cadre de son projet éducatif départemental (collège du 21^{ème} siècle) particulièrement dans les domaines de :

- **l'orientation et la découverte des métiers :**
 - la dotation des CDI s'est enrichie d'un fonds « découverte des métiers », en complément du fonds d'œuvres contemporaines (littérature, poésie, théâtre). A la fin 2012, 40 collèges bénéficient de cette dotation et des dispositifs d'accompagnement.
 - le dispositif des mini-entreprises (22 projets dans les collèges)
 - le renforcement de l'apprentissage de l'anglais dans les cantons de Dammartin-en-Goële, Claye-Souilly et Mitry-Mory : dispositif adapté pour l'ensemble des élèves : malles de jeux pour les 6^{ème}, malles de livres bi-lingues pour les 5^{ème}, ballado-diffusion pour les 4^{ème}, conférences en anglais sur les métiers de l'aéroportuaire pour les 3^{ème}.
- la poursuite sur l'année scolaire 2012-2013 d'une **action de sensibilisation à la chanson française et aux musiques actuelles**. Lancée en 2012 dans 15 collèges (« Zebroch au bahut en Seine-et-Marne »), elle est étendue à 17 collèges en 2012-2013 sur la base d'une convention triennale, signée fin 2012, avec l'opérateur, l'association Zebroch.
- Les Projets Educatifs 77 sur le thème du développement durable se développent : création de mares alimentées par l'eau de pluie, d'îlots de biodiversité, mise en place au sein des collèges d'une équipe d'ambassadeurs chargés de proposer des actions éco-responsables au sein du collège.

En 2011, le Conseil des Jeunes 77 a lancé un **concours colleg'écolo**, dont la 2^{ème} édition a eu lieu en 2012. Ce concours propose aux classes impliquées dans les Projets Educatifs 77 sur la thématique éducation au développement durable la mise en place d'agenda 21 de collège. Sur la base de représentations visuelles réalisées par les élèves (maquettes, photos, vidéos, etc.) 3 lauréats sont récompensés chaque année parmi une vingtaine de projets sélectionnés.

Indicateur	2010	2011	2012
Part des collèges ayant présenté au moins un projet dans le cadre du dispositif « Projets Educatifs 77 »	NC	90 %	90%
Nombre de collégiens ayant participé à l'opération « Collège au cinéma »	NC	6 430	5 770

Axe 4 : proposer une restauration scolaire de qualité

Le Conseil général s'est engagé, dans le cadre du Projet Educatif Départemental, du plan Bioclimat énergie et des attentes exprimées lors des Assises de la réussite des collégiens, à améliorer la qualité des 47 000 repas quotidiens servis dans les collèges dans une démarche de développement durable et d'éducation à la nutrition et à la santé.

Une Charte éco-responsable de la restauration scolaire a été élaborée, à l'issue d'un travail entre les équipes des collèges de Seine-et-Marne et du Département de Seine-et-Marne. Une expérimentation a été mise en place dans une quinzaine de collèges volontaires du Département qui a permis d'élaborer un certain nombre d'engagements réciproques pour prioriser :

- l'achat de proximité et le respect de la saisonnalité des produits consommés
- l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens en leur proposant un environnement agréable et un temps de repas suffisant

- la réduction des déchets alimentaires : participation des collégiens au tri de leur plateau en fin de repas.

En 2012, le thème de la semaine du goût (15 au 21 octobre) a porté sur l'éco-responsabilité (récupération du pain et des fruits non consommés, affichage des quantités de détritres jetés chaque jour) pour sensibiliser les collégiens au gaspillage.

En partenariat avec la Direction de l'Eau et de l'Environnement, une étude a été menée avec un prestataire pour élaborer des outils méthodologiques permettant la maîtrise de la gestion des déchets dans les collèges publics. Cette étude élabore des propositions avec pour objectifs :

- d'améliorer les conditions de travail des agents de plonge
- de baisser le coût de gestion des déchets
- de maintenir un prix de revient du repas tout en améliorant la qualité
- de respecter le plan climat énergie départemental.

Le renouvellement des marchés publics pour les matériels de cuisine en 2012 permet d'équiper les cuisines en matériels plus économes en fluides.

Indicateurs	2010	2011	2012
Taux de fréquentation des restaurations scolaires (nb de demi-pensionnaires par rapport au nb total de collégiens)	70 %	70 %	70 %
Nombre de collèges mettant en œuvre la Charte départementale de la restauration	-	16	16
Nombre de collèges seine-et-marnais dotés d'un Agenda 21 d'établissement	NC	15 (sur 125 collèges)	Mise à jour courant 2013

Renforcements à envisager :

Les principales marges de progrès sur ces enjeux concernent :

- l'organisation du temps de la restauration scolaire
- le renforcement de l'accompagnement à l'orientation selon des modalités adaptées aux attentes et aux représentations des collégiens
- le renforcement de la capacité des politiques éducatives à promouvoir la réussite de tous et permettre à tous ceux qui le souhaitent de construire les bases d'un parcours destiné à accéder à l'enseignement supérieur.

Une **démarche d'évaluation des politiques d'aides éducatives** (aide aux familles, aides aux projets pédagogiques des enseignants, etc.) est conduite en 2013 afin de vérifier la cohérence des politiques départementales avec les objectifs poursuivis et leur prise en compte des attentes fortes exprimées par les collégiens. Dans le même temps des propositions de dispositifs nouveaux d'information des élèves dans le domaine de l'orientation, plus concrets, seront élaborées.

2.5. Plan d'Action Handicap

La démarche du Plan d'Action Handicap

Adopté par l'Assemblée départementale en novembre 2008, le Plan d'Action Handicap vise à **répondre aux objectifs de la loi du 11 février 2005 en prenant en compte la problématique du Handicap dans l'ensemble des champs d'intervention du Département** (action sociale, politiques d'aménagement, dans la construction des bâtiments, dans les politiques de l'emploi, du logement, de transport, etc).

Le Plan d'Action Handicap comporte **43 actions dans 13 domaines d'intervention différents** (Emploi, Logement, Bâtiments, Voirie et Transports, Politiques contractuelles, Petite enfance, Education, Culture, Tourisme, Sport, Environnement, Communication).

Bilan du Plan d'Action Handicap

Les principales actions du Conseil général dans le cadre du Plan d'Action Handicap portent sur les domaines suivants :

- **emploi** : signature d'une **charte d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, formation** des encadrants à « recruter la diversité » (2008), à la lutte contre les discriminations (2011), **aménagement des postes de travail**, développement du recours aux **marchés réservés** (ESAT) ;
- **bâtiments** : réalisation d'un **diagnostic** de l'ensemble des collèges et ERP, **priorisation des travaux** pour les collèges selon de multiples critères (présence d'une Unité Pédagogique d'Intégration, présence d'un centre de soins à proximité...) ;
- **transports** : mise en œuvre de **PAM 77** en novembre 2008 sous la forme d'une délégation de service publique (renouvelée en 2014) ; prise en charge par le Département de la **mise en accessibilité de 24 points d'arrêts Seine et-Marne Express** (12 en 2011 et 12 en 2012). **Aide et conseil aux communes** pour la mise en accessibilité de 85 points d'arrêt (dossier de subvention, règle d'accessibilité).
- **logement** : recensement de l'offre et de la demande de logements adaptés avec le projet ADALOGIS (PACT 77) en cours depuis 2010 ;
- **culture** : la Médiathèque départementale a développé une **offre documentaire** à destination des personnes handicapées (textes lus, livres en large vision, e-books...). Une journée d'étude « Bibliothèque et handicap » organisée en collaboration avec Bib77 a été organisée fin 2010 à la Médiathèque du Val d'Europe, site pilote en Seine-et-Marne. Face au succès de cette rencontre professionnelle, un **cycle de formation autour du handicap** a été initié et se poursuivra en 2013. La Médiathèque a également créé une malle handicap visuel (matériels informatiques et logiciels adaptés pour une découverte de ces outils par les médiathèques et leurs publics).
- **tourisme** : attribution de subventions pour l'accessibilité des hébergements et des structures touristiques et pour l'obtention du label national tourisme et handicap ; les musées départementaux se sont engagés dans des actions en faveur des personnes handicapées (formation des agents, outils d'aide à la visite...). **6 sites départementaux sont labellisés « Tourisme et Handicap »** : les 5 Musées départementaux et les Archives départementales.
- **sport** : édition d'un **guide pratique « Sport et Handicap »** en 2008, réactualisé en 2012. Conventions de partenariat avec les clubs et comités sportifs ;
- **petite enfance** : actions au niveau de la **PMI** (formations, dépistage...), **charte d'accueil de l'enfant** réalisée dans le cadre de la Commission départementale d'accueil des jeunes enfants (CDAJE 77) ;
- **environnement** : réalisation d'un **diagnostic** de l'accessibilité des Espaces Naturels Sensibles; En 2012, reconduction du label tourisme et handicap sur l'ENS du marais d'Episy pour 3 handicaps.
- **voirie** : prise en compte de l'accessibilité dans les contrats triennaux de voirie.

Indicateurs	2010	2011	2012
Part des collèges accessibles aux personnes handicapées (plus de 75% de leur surface est accessible)	1.6%	4%	4.8%
Nombre de bâtiments départementaux recevant du public accessibles (ERP catégories 1 à 5)		2 sur 37	2 sur 37
Taux d'emploi des personnes handicapées au Conseil général	4.91	5.01	<i>Mise à jour courant 2013</i>
Nombre d'abonnés au service PAM 77	<i>500 en 2008</i>	2500	3435*
Nombre de groupes de personnes en situation de handicap accueillis dans les 5 Musées départementaux	52	98	<i>Mise à jour courant 2013</i>

* Sur ces 3435 inscrits fin 2010, environ 1000 personnes par mois voyagent. Beaucoup sont inscrits mais ne voyagent pas.

2.6. Plan départemental de Démographie Médicale

La démarche du Plan départemental de Démographie Médicale

Une démarche partenariale qui aboutit à la signature d'un PDM en 2009

L'accès aux soins est devenu pour la population seine-et-marnaise une préoccupation réelle et croissante : les généralistes qui partent à la retraite ne sont pas toujours remplacés, les délais pour consulter un spécialiste s'allongent, de même que les vacances de poste des médecins salariés.

Face aux constats préoccupants sur l'évolution de l'accès aux soins, les acteurs de la santé se sont réunis pour coordonner et renforcer leurs actions de manière à favoriser le maintien et l'installation de médecins dans le département. Le Plan départemental en faveur de la démographie médicale a été **signé le 10 mars 2009 par tous les partenaires concernés par les questions de santé en Seine-et-Marne** (Ordre des médecins, centres de sante, URML, facultés, hôpitaux...). Il a permis de traduire l'engagement des partenaires signataires de mettre en œuvre les actions identifiées, en fonction de leurs compétences et de leurs moyens, sur une durée de 5 ans.

Les principales mesures mises en œuvre par le Département ont été les suivantes :

- **Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'accueil en Seine-et-Marne de stagiaires et d'internes dans le cadre de leur formation.** Pour ce faire, **une convention de partenariat** entre le Département de Seine-et-Marne et le département médecine générale de l'Université Paris 12 –Val de Marne a été **signée en Mai 2011**. Cette convention permet d'accueillir à compter du 1er novembre 2011 des internes au cours de leur stage extrahospitalier auprès des praticiens du Conseil général ayant la qualité de maîtres de stages agréés.
- **Favoriser le regroupement des médecins au sein de maisons médicales pluridisciplinaires.** Le Département soutient ces projets **dans le cadre de sa politique contractuelle**. Une dizaine de territoires, en contrat avec le Conseil général, se sont engagés dans une réflexion sur les besoins en matière de santé et l'opportunité de créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- **Mettre en place des bourses pour les étudiants de 3e cycle en échange d'un engagement à exercer pendant un certain nombre d'années prioritairement dans les secteurs déficitaires du département.** Le Département a adopté le 26 juin 2009 les modalités de mise en œuvre de la bourse.

Un nouveau contexte réglementaire : le PDM prend la forme en 2012 d'une convention entre l'ARS et le Département

La loi « **Hôpital, Patient, Santé, Territoires** » du 21 juillet 2009 a profondément bouleversé le pilotage territorial des politiques publiques de santé. Cette loi institue les **Agences Régionales de Santé** comme autorités territoriales pilotes en matière de santé. Ces ARS doivent élaborer un **Projet Territorial de Santé (PRS)**, qui définit les orientations des politiques santé pour une période de 5 ans. Ce PRS comporte notamment un volet ambulatoire du **Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS)**, qui définit entre autres les actions conduites dans le domaine de la démographie médicale et de l'organisation des soins de 1er recours. Dès lors, l'ARS devient de droit l'autorité pilote dans le champ couvert par le Plan départemental en faveur de la Démographie Médicale. Aussi, si les actions prévues par ce dernier restent pertinentes et adaptées, et ont été pour la majeure partie reprises dans le projet de volet ambulatoire du SROS, le mode de pilotage du plan est devenu de fait obsolète.

Le Département a donc été amené à redéfinir en 2012 les modalités de son intervention dans le champ de la démographie médicale et de l'organisation des soins de premier recours. Cette évolution a consisté à **faire évoluer le Plan de démographie médicale vers une convention entre l'ARS-IDF et le Département**, afin de poursuivre l'action départementale sur le sujet tout en assurant une coordination avec les deux acteurs majeurs de la démographie médicale que sont l'ARS et l'URPS.

Cette convention (2011-2016), qui se substitue au Plan de démographie médicale, a été adoptée en octobre 2012 par l'Assemblée départementale. Elle met en avant 3 axes principaux :

1. Le développement des stages, notamment ambulatoires, et l'accueil des stagiaires en Seine-et-Marne (pilotage : Département)

Les stages effectués en cours d'études par les futurs professionnels de santé constituent un facteur déterminant dans le choix du territoire d'implantation futur. Il s'agit donc ici de favoriser le recrutement de nouveaux maîtres de stage, notamment dans les zones déficitaires, et de lever les obstacles potentiels au choix par les étudiants d'un terrain de stage en Seine-et-Marne.

2. Le développement et la coordination des dispositifs de bourses aux étudiants (pilotage : Département)

La convention prévoit d'optimiser l'utilisation des différents systèmes de bourses existants en Seine-et-Marne, à différents niveaux :

- Renforcer l'information des futurs médecins sur les dispositifs existants pour multiplier les engagements, en travaillant notamment plus étroitement avec les facultés de médecine ;
- Renforcer la mise en relation des boursiers avec les territoires et les structures susceptibles de les accueillir.

3. La mise en place d'une méthodologie fine de soutien à l'émergence des projets dans les territoires déficitaires (notamment de projets de structure d'exercice collectif) (pilotage : ARS)

Maintenir et attirer des professionnels de santé en Seine-et-Marne suppose de leur offrir des conditions d'exercice conformes aux nouvelles attentes des jeunes générations de professionnels. Il s'agit notamment de favoriser le regroupement des professionnels dans des structures d'exercice collectif et pluridisciplinaire, favorisant la mutualisation des moyens, les remplacements, le partage de diagnostic et de prise en charge, la sécurité. La convention prévoit à cet effet :

- de partager avec l'ARS une vision stratégique de l'organisation des soins de premier recours dans les territoires, et notamment les territoires déficitaires,
- de susciter l'émergence de projets dans les territoires déficitaires qui n'en portent pas encore (Mormant, la Chapelle la Reine, etc.),
- de mobiliser les acteurs locaux, d'accompagner la conception et la réalisation des projets locaux : montage technique et financier,
- et le cas échéant, de financer les projets dans le cadre des orientations et des règles de la politique contractuelle départementale.

Avec la conclusion de cette convention avec l'Agence, la quasi-totalité des actions inscrites au PDM trouvent une continuité, soit dans la convention conclue entre le Département et l'Agence, soit dans le CPOM conclu entre l'URPS et l'Agence.

Seule l'action n°6 du Plan (mise en place de permanences de médecins confirmés dans des cabinets secondaires), qui relevait d'un pilotage de l'Ordre des Médecins et dépendait de l'adoption de dispositions réglementaires, ne trouve pas aujourd'hui de prolongement concret.

De plus, ce nouveau mode de gouvernance des actions permet d'améliorer le pilotage effectif des différentes actions. Ce point avait constitué une faille du précédent Plan.

Bilan du Plan départemental de Démographie Médicale

- Favoriser le regroupement des médecins au sein de maisons médicales pluridisciplinaires :
2 maisons de santé (Provins et Pamfou) et **une MSPU** (Coulommiers) sont ouvertes au 31.12.2012. Plusieurs maisons devraient voir leurs travaux débuter en 2013 (Longueville, Crouy-sur-Ourcq, Mitry-Mory, Compans, Souppes-sur-Loing, Pontault-Combault ...). La majeure partie des projets devraient débuter leurs travaux en 2014 et 2015. **Une douzaine de projets sont situés dans des cantons reconnus comme déficitaires ou fragiles par l'ARS.**

Sur la cinquantaine de collectivités locales actuellement engagées dans des réflexions ou des projets de regroupement des professionnels de santé, le Département en accompagne techniquement près de la moitié. Une participation financière du Département au travers de ses politiques contractuelles concerne ou pourrait concerner de 10 à 15 d'entre elles, que ce soit pour le financement des études préalables ou de l'investissement.

De plus, au-delà de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU) existante à Coulommiers depuis 2012, **3 autres MSPU sont en projet** (Le Mée, Fontainebleau et Marne-et-Chantereine). Ces MSPU ouvrent la perspective d'accueillir de façon continue un plus grand nombre d'étudiants, potentiels futurs médecins.

Un guide de création d'une maison médicale pluridisciplinaire est en cours de conception par le Département et la Délégation Départementale de Seine-et-Marne de l'Agence Régionale de Santé.

- Mettre en place des bourses pour les étudiants de 3e cycle:

Les 5 à 6 premières installations effectives de médecins boursiers pourraient survenir dans le courant de l'année 2013.

Indicateurs	2010	2011	2012
Nombre de bourses accordées aux étudiants de 3 ^{ème} cycle	12	17	18

Densité de médecins par habitant dans le département :

Densité pour 100 000 habitants au 1er janvier 2012 (médecins libéraux ou activité mixte) :

	Généralistes	Spécialistes
Seine-et-Marne	80	68
Ile-de-France	95	122
France métropolitaine	108	94

Source : DREES - ARS - ADELI - ASIP-RPPS - INSEE

Densité pour 100 000 habitants : évolution (médecins généralistes libéraux ou activité mixte)

	01/01/2009	01/01/2012
Seine-et-Marne	84	80
Ile-de-France	102	95
France métropolitaine	110	108

Source : DREES - ARS - ADELI - ASIP-RPPS - INSEE

Perspectives :

Le Département envisage de conclure à la rentrée 2013 une convention avec la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre, en Seine-et-Marne, des politiques régionales de santé. Il s'agit en particulier :

- d'un **dispositif régional de bourses aux étudiants** (médecins généralistes, dentistes, gynécologues, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes). Ce dispositif proche de celui du Département pourrait permettre d'étendre le principe de bourses à de nouvelles professions paramédicales, elles aussi déficitaires.
- d'un **dispositif d'aide à l'investissement pour les professionnels s'installant ou se maintenant en zone déficitaire**
- d'aides à l'investissement pour les structures collectives (maisons, pôles et centres de santé)

Enfin, la Vice-présidente du Conseil général a été élue Présidente de la Conférence de Territoire de Santé de Seine-et-Marne. A son initiative, des **travaux de réflexion** vont être engagés au printemps 2013 avec les acteurs de santé du Département **autour de l'organisation d'un réseau de Maisons de Santé, des conditions d'accueil des nouveaux professionnels de santé, de la télémédecine et de l'e-santé.**

2.7. Projet Economie Sociale et Environnementale

La démarche du Projet Economie Sociale et Environnementale

Ce projet avait pour ambition d'agir sur la 5^{ème} finalité du développement durable : « une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables ». Dans la continuité du programme d'actions Agenda 21 2007-2009 et du Projet départemental de territoire, il a été décidé d'orienter l'action départementale sur cette finalité sur 3 projets principaux :

1. Mise en place d'un dispositif spécifique de soutien à l'économie sociale et solidaire

La Seine-et-Marne compte **29 091 salariés** dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire (chiffres 2009), ce qui représente **7.1% des salariés du département.**

Le Conseil général intervient depuis plusieurs années en soutien aux acteurs de ce secteur via :

- le soutien aux entreprises et associations d'insertion, et à Initiatives 77
- le soutien à des acteurs associatifs œuvrant dans le champ de l'éducation populaire,
- l'adhésion du Département à L'Atelier (Centre de ressources régional sur l'économie sociale et solidaire) et plus récemment au RTES (Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire)
- le soutien à la Fabrique à Initiatives (dispositif mettant en relation les besoins des territoires avec les porteurs de projet de manière à soutenir le développement d'un entrepreneuriat social), et à l'AFILE 77.

En 2011, une étude a été menée en partenariat avec la chaire Economie sociale et solidaire de l'Université de Marne-la-Vallée, **afin d'approfondir les connaissances sur ce secteur.** Suite à cette étude, le Département a lancé, **début 2012, un appel à projets** destiné à soutenir plusieurs initiatives portées par des acteurs du territoire.

L'appel à projets est **renouvelé en 2013.** La seconde édition sera davantage ciblée sur les secteurs à enjeux :

- éco construction, éco matériaux
- mobilité durable
- tourisme
- agriculture bio et circuits courts
- recyclage et réemploi
- services aux entreprises et aux salariés
- énergies renouvelables

Les autres candidatures seront étudiées en 2^{de} lecture.

2. Développement de la clause d'insertion dans les marchés

Par délibération en date de novembre 2008, le Conseil général a généralisé l'intégration d'une clause d'insertion dans ses marchés de travaux de plus d'un million d'euros. Ainsi, les titulaires de marchés s'engagent à embaucher une personne à la recherche d'un emploi notamment parmi les allocataires du RSA pendant un nombre d'heures correspondant à 5% au moins de la durée totale du marché conclu avec le Conseil général. **Par délibération du 27 mai 2011, les élus départementaux ont décidé à l'unanimité de renforcer le dispositif de cette clause.** Les marchés concernés sont désormais, à compter du 27 mai 2011, les marchés publics de services dont le montant estimatif est supérieur ou égal à 90 000 € HT et les marchés publics de travaux dont le montant estimatif est supérieur ou égal à 193 000 € HT.

3. Développement de la filière éco-construction

Ce projet correspond à l'un des 5 chantiers du Projet de territoire qui entend faire de la Seine-et-Marne l'un des territoires leaders en matière d'éco-construction.

Bilan du Projet Economie Sociale et Environnementale

Appel à projets en faveur de l'Economie sociale et solidaire

Cet appel à projets était adressé à tous les acteurs économiques inscrivant leurs projets dans le cadre des priorités du Projet de territoire et de l'Agenda 21 du Département : la plupart des structures ayant candidaté étaient des associations (74%), des Sociétés Coopératives de Production (8%), des SARL (8%), des SAS, une EURL et une Société Coopérative d'Intérêt Collectif complètent la liste.

À l'issue d'un travail d'analyse, sur les 51 dossiers de candidatures éligibles, 17 dossiers ont pu être sélectionnés en fonction de leur capacité à créer de l'emploi et à répondre à un besoin local.

Développement de la filière éco-construction

Deux études ont été lancées fin 2011 – début 2012 pour approfondir les connaissances sur les acteurs de ce secteur en Seine-et-Marne (l'une, pilotée par Seine-et-Marne Développement, sur un panorama de la filière et l'autre sur le potentiel de développement des agro-matériaux).

Indicateurs	2010	2011	2012
Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics du Département	3395	3059	1112 (1 ^{er} trimestre 2012)
Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire	Sans objet	Sans objet	17

Renforcements à envisager :

- Sur le chantier « éco-construction », il s'agit aujourd'hui d'élaborer une stratégie pour positionner la Seine-et-Marne comme l'un des territoires leaders de l'éco-construction sur la base des propositions faites dans le cadre de l'étude « Panorama de la filière éco-construction » réalisée par Seine-et-Marne Développement. Il s'agit également de mener une réflexion sur les seuils d'industrialisation à atteindre pour les filières qui ont le plus fort potentiel de développement en Seine-et-Marne : outils, techniques mobilisables, plan de charge économique, niveau d'impulsion et flux de projets à engendrer pour installer la filière...

- Sur la partie « clause d'insertion », la principale marge de progrès concerne l'incitation des collectivités et des organismes associés (SDIS, OPH) à inclure une clause d'insertion sociale dans leurs marchés publics.

- Sur le soutien à l'économie sociale et solidaire, il s'agit à l'avenir de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet, en lien avec les structures existantes.

ANNEXE

Evaluation du 2nd programme d'actions au regard des recommandations de Comité 21

En 2009, le Conseil général avait fait appel à l'association Comité 21 pour évaluer son 1^{er} programme d'actions 2007-2009, selon la méthode dite « des parties prenantes » : cette évaluation avait permis d'aboutir à un certain nombre de préconisations, qui avaient guidé l'élaboration du 2nd programme d'actions Agenda 21 (2010-2012). Le tableau suivant reprend ces différentes recommandations et dresse un bilan de leur mise en œuvre pour chacune d'entre elles.

Evaluation du 2nd programme d'actions au regard des recommandations de Comité 21

Recommandation du Comité 21	Réponse apportée dans le cadre de l'élaboration du 2 ^{ème} Agenda 21	Bilan au terme du 2 nd programme d'actions	Enjeu pour la révision de l'Agenda 21
Organisation et conduite de la démarche			
Assurer un pilotage technique soutenu et permanent	Un programme d'actions resserré autour de 9 « chefs de projet ». Suppression du CO-PIL dédié.	Un 2 ^{ème} programme d'actions moins mobilisateur que le 1 ^{er} . La suppression du CO-PIL réduit les opportunités d'échanges avec les élus sur ces sujets.	Redonner du sens à la démarche à travers l'élaboration d'une stratégie mobilisatrice et reconfigurer le pilotage de la démarche.
Renforcer la formation des agents	Objectifs du 2 nd programme : - Un Agenda 21 présenté aux nouveaux arrivants (module d'accueil), - Des formations sur des thèmes qui touchent à l'Agenda 21, - Une inscription du rôle de correspondant Développement durable dans les fiches de poste (temps consacré à ce rôle)	- Les objectifs définis ont été réalisés. - Un besoin important de formation des agents s'est fait jour, et en particulier des chefs de projet et encadrants, sur l'intégration des enjeux du DD dès la conception des projets et politiques. → Formation prévue sur 2013/2014. - Le club des correspondants Développement durable a été largement renouvelé et s'est développé en 2011-2012, d'où la nécessité d'accentuer cet effort de formation. Une première formation des correspondants à l'accompagnement au changement a été organisée en 2012.	Poursuivre l'effort de formation sur les enjeux du Développement durable et l'intégration de ces enjeux dans les méthodes de projet, et auprès des correspondants DD.
Animer des réunions d'échanges d'informations et de bonnes pratiques avec les acteurs du territoire	Projet transversal de l'Agenda 21 2010-2012 : « mobilisation des acteurs »	Ces réunions se sont développées au cours des 3 dernières années : réunions d'échanges techniques thématiques, réseau des agents de développement dans le cadre des politiques contractuelles, réseau des collectivités engagées dans une démarche Agenda 21 et lancement fin 2012 du « Club Climat ».	Poursuivre la mobilisation et la formation des acteurs du territoire en s'appuyant sur les réseaux existants / sur des relais potentiels.
Renforcer la mobilisation des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions avec une stratégie de concertation pérenne	Souhait de s'appuyer sur les instances de concertation pré-existantes et les instances mises en place dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire.	Mise en place du Conseil participatif du Projet de territoire : - présentation du Plan Climat devant le Conseil participatif en 2011. - Conseil participatif impliqué dans le projet « Economie sociale et environnementale » du 2 nd Agenda 21 à travers sa commission « Eco-construction »	Poursuivre la structuration des instances de concertation et leur mobilisation dans le cadre de la démarche de développement durable du Département.
Poursuivre le travail sur l'évaluation	Projet « Evaluation et rapport annuel de développement durable » inscrit dans le programme d'actions Agenda 21 2010-2012.	Rendu obligatoire par la loi Grenelle 2, la mise en place du rapport annuel de développement durable a permis de réaliser un « état zéro » de la contribution des politiques départementales aux 5 finalités de développement durable (rapport 2012) et d'initier un travail sur les indicateurs de développement durable, en lien avec la démarche de performance.	Poursuivre la mise en place d'un système d'évaluation des politiques départementales au regard du développement durable en lien avec la démarche de performance.

Vision stratégique			
Doter l'Agenda 21 d'objectifs chiffrés	« Ces objectifs seront repris et formalisés dans les Programmes Annuels de Performance ».	Sur les 7 projets (hors projets liés à la gouvernance) de l'Agenda 21 2010-2012, 6 ont fait l'objet (au moins partiellement) d'objectifs chiffrés, en particulier via les PAP.	Les indicateurs et objectifs chiffrés devront être révisés au regard de la nouvelle stratégie de développement durable qui sera adoptée.
Renforcer l'articulation de l'Agenda 21 avec les politiques départementales et notamment avec le Projet de territoire	« Une vision stratégique : le Projet de territoire est complété par l'Agenda 21 qui décline cette vision en objectifs et en actions, et dont le caractère opérationnel a été affirmé avec force ».	Une articulation à renforcer en interne comme en externe.	Rendre plus lisible l'articulation entre les différentes démarches stratégiques transversales : Agenda 21, Plan Climat Energie, Projet de territoire, démarche de performance.
Organiser la subsidiarité des politiques départementales sur le territoire	« Sur les ressources naturelles et la biodiversité, le Conseil général travaille en subsidiarité et/ou en partenariat avec les autres collectivités pour la mise en œuvre des orientations régionales et nationales ».	Cette organisation de la subsidiarité s'est également clarifiée sur la finalité « Lutte contre le changement climatique » avec l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, et en cours de développement sur la finalité « Cohésion sociale » (conférences territoriales des solidarités, conventions de partenariats... ».	La mise en cohérence et l'organisation de la subsidiarité est à renforcer sur les finalités « Epanouissement de tous les êtres humains » (éducation, jeunesse...) et « Modes de production et de consommation responsables ».
Actions réalisées			
Sujets à approfondir : - agriculture et qualité de l'eau - investissement des sujets « économie et croissance verte » - l'éducation à l'environnement et au développement durable - la coopération internationale	Plan départemental de l'Eau intégré à l'Agenda 21 2010-2012. + intégration d'un projet intitulé « Economie sociale et environnementale »	- Agriculture et qualité de l'eau : le sujet a été pris en compte dans l'élaboration du Plan départemental de l'eau 2012-2016, - Economie et croissance verte : ces sujets sont essentiellement pris en compte à travers la réflexion sur le développement d'une filière éco-construction (chantier 4 du Projet de territoire), le développement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire et la création d'Initiatives Télécentres 77. Les 2 autres sujets (éducation au Développement durable et coopération internationale) n'ont pas fait l'objet d'une mise en lumière particulière à la faveur des recommandations du Comité 21.	Réactualiser les enjeux prioritaires et les orientations stratégiques en matière de développement durable dans le cadre de la révision de l'Agenda 21.